



Hugo Sigouin-Plasse, avocat

Chef de service - Réglementation et litiges

Affaires juridiques et secrétariat corporatif

Ligne directe : (514) 598-3767

Télécopieur (514) 598-3839

Courriel : hugo.sigouin-plasse@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@energir.com

PAR SDE

Le 4 décembre 2020

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire d'Énergir – Phase 2B

Notre dossier : 312-00669

Dossier Régie : R-3867-2013

Chère consœur,

La présente lettre fait suite à la séance de travail ayant eu lieu les 30 novembre et 1^{er} décembre 2020. Au fil des échanges, il est apparu que certains aspects de la preuve d'Énergir (B-0556, Gaz Métro-5, Document 12) pouvaient bénéficier de certaines précisions. Voici la liste des engagements pris à cet effet :

Engagement #1 : Concilier à l'aide du tableau 21 la méthode actuelle avec la méthode proposée.

Engagement #2 : Déposer une mise à jour de la section 5.1 afin de décrire de façon plus détaillée le fonctionnement de la méthode de fonctionnalisation à l'étape 1.

Engagement #3 : Ajouter le coefficient d'utilisation (CU) au tableau de la section 4.3.2.

Engagement #4 : Ajouter des précisions suite aux échanges avec la FCEI aux sections 2.3.2 et 6.

Engagement #5 : Mettre à jour les régressions linéaires de l'annexe 1 de la pièce à l'aide de données contemporaines.

Énergir déposera la preuve amendée en ce sens d'ici le 23 décembre 2020.

Quant aux autres sujets identifiés par la Régie dans sa décision procédurale D-2020-153, Énergir sera en mesure de présenter une simulation de l'application de la méthode de fonctionnalisation proposée lors d'une prochaine séance de travail. Au cours de cette séance, Énergir fera la démonstration du « cycle complet de la fonctionnalisation » en utilisant les données prospectives et réelles d'une même année témoin, soit les données du dossier tarifaire 2019-2020 (R-4076-2018) ainsi que du rapport annuel 2020 (R-4136-2020). Énergir souhaite toutefois rappeler que la simulation des revenus réels sera élaborée en posant des hypothèses à très haut niveau puisqu'Énergir sera incapable de reconstruire l'ensemble de la facturation, particulièrement pour le service d'équilibrage. De plus, Énergir n'envisage pas de reconstruire les résultats de l'allocation des coûts, de la tarification et de l'interfinancement à partir d'une autre année de référence que l'année 2020-2021.

Lors de cette même séance de travail, une synthèse des différences entre la méthode présentée dans la preuve de l'expert Elenchus et la méthode proposée par Énergir dans sa preuve sera aussi rendue disponible.

À la suite des séances de travail tenues les 30 novembre et 1^{er} décembre derniers, Énergir a validé la disponibilité des équipes concernées dans le but de fixer la date de la prochaine séance. Force est de constater qu'il ne sera malheureusement pas possible de la tenir le 15 février prochain tel que proposé par la Régie. En effet, les équipes impliquées dans la préparation des informations demandées seront également mobilisées au cours des prochains mois, entre autres choses, dans la préparation de dépôts à venir auprès de la Régie pour le rapport annuel 2020 (R-4136-2020) et pour le dossier relatif au gaz naturel renouvelable (R-4008-2017) ainsi que dans le maintien des opérations courantes. En conséquence, Énergir propose que cette séance de travail soit tenue le 24 ou le 25 février 2021, ce qui donnera le temps aux équipes impliquées de répondre adéquatement aux attentes de la Régie. Sans toutefois le garantir, Énergir mettra tous les efforts afin de remettre les documents de présentation ainsi que leur traduction quelques jours avant la tenue de la séance.

Énergir réitère qu'elle désire sincèrement contribuer à l'avancement de la réflexion des participants au dossier, dont celle des membres de la formation et du personnel technique de la Régie.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

*Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb*